

Le présent tableau donne un aperçu des critères de tarification de la Temporaire Sun Life pour vous aider à comprendre dans quelle catégorie se classent les Clients.

Les catégories de tarification (catégories 1, 2 et 4) sont offertes aux personnes à assurer :

- dont l'âge le plus proche à l'établissement est de 40 ans ou moins et qui demandent un montant d'assurance supérieur à 1 000 000 \$;
- dont l'âge le plus proche à l'établissement est de 41 ans ou plus et qui demandent un montant d'assurance supérieur à 250 000 \$.

# Tarification de la Temporaire Sun Life

## En bref

Taille et poids		
Taille (pi/po)	Poids (lb)	
	Catégorie 1	Catégories 2 et 4
	Hommes et femmes	Hommes et femmes
4' 8"	130	135
4' 9"	133	138
4' 10"	136	141
4' 11"	139	144
5' 0"	142	147
5' 1"	145	150
5' 2"	150	155
5' 3"	155	160
5' 4"	160	166
5' 5"	165	171
5' 6"	170	177
5' 7"	175	182
5' 8"	180	188
5' 9"	185	193
5' 10"	190	199
5' 11"	195	204
6' 0"	200	210
6' 1"	205	215
6' 2"	210	220
6' 3"	215	226
6' 4"	223	234
6' 5"	230	241
6' 6"	238	249
6' 7"	245	257
6' 8"	253	265
6' 9"	260	272
6' 10"	268	280
6' 11"	275	287

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
<b>Usage du tabac</b>	Aucun usage d'un produit quelconque contenant de la nicotine au cours des 60 derniers mois (par exemple : cigarettes, cigarettes électroniques (avec nicotine), cigarillos, cigares, pipe, noix d'arc, tabac à chiquer, gomme ou timbres à la nicotine, etc.)	Aucun usage d'un produit quelconque contenant de la nicotine au cours des 24 derniers mois (par exemple : cigarettes, cigarettes électroniques (avec nicotine), cigarillos, cigares, pipe, noix d'arc, tabac à chiquer, gomme ou timbres à la nicotine, etc.)	Tous les non-fumeurs qui ne sont pas admissibles aux catégories 1 et 2 (y compris les fumeurs occasionnels de gros cigares, jusqu'à 12 par année, dont le test de cotinine est négatif)	Fumeur préférentiel	Tous les fumeurs qui ne sont pas admissibles à la catégorie 4
<b>Taille et poids</b>	D'après la taille du proposant, son poids doit être inférieur ou égal au poids de la catégorie correspondante pour être admissible à cette catégorie	D'après la taille du proposant, son poids doit être inférieur ou égal au poids de la catégorie correspondante pour être admissible à cette catégorie		D'après la taille du proposant, son poids doit être inférieur ou égal au poids de la catégorie correspondante pour être admissible à cette catégorie	
<b>Tension artérielle (TA)</b>	Ne doit pas excéder <b>Âge TA</b> 18 à 39 130/75 40 à 55 135/80 56 à 75 140/85 Le proposant n'a jamais pris de médicaments pour la tension artérielle	Ne doit pas excéder <b>Âge TA</b> 18 à 39 135/80 40 à 55 140/85 56 à 75 145/90 Avec ou sans médicaments		Ne doit pas excéder <b>Âge TA</b> 18 à 39 135/80 40 à 55 140/85 56 à 75 145/90 Avec ou sans médicaments	
<b>Rapport cholestérol total/HDL</b>	Ne doit pas excéder <b>Âge Cholestérol/LHD</b> 18 à 39 4,5 40 à 55 5,0 56 à 75 5,5 Avec ou sans médicaments	Ne doit pas excéder <b>Âge Cholestérol/LHD</b> 18 à 39 5,0 40 à 55 5,5 56 à 75 6,0 Avec ou sans médicaments		Ne doit pas excéder <b>Âge Cholestérol/LHD</b> 18 à 39 5,0 40 à 55 5,5 56 à 75 6,0 Avec ou sans médicaments	
<b>Antécédents familiaux</b>	Pas de diagnostic chez les frères et sœurs et les parents relié à un cancer, à une coronaropathie, à un accident vasculaire cérébral ou à un accident ischémique transitoire (AIT) avant l'âge de 65 ans	Pas plus d'un diagnostic chez les frères et sœurs et les parents relié à un cancer, à une coronaropathie ou à un accident vasculaire cérébral/AIT avant l'âge de 60 ans		Pas plus d'un diagnostic chez les frères et sœurs et les parents relié à un cancer, à une coronaropathie ou à un accident vasculaire cérébral/AIT avant l'âge de 60 ans	
<b>Antécédents personnels</b>	Pas d'antécédents de cancer (sauf le carcinome basocellulaire), de diabète, de coronaropathie ou d'accident vasculaire cérébral/AIT	Pas d'antécédents de cancer (sauf le carcinome basocellulaire), de diabète, de coronaropathie ou d'accident vasculaire cérébral/AIT		Pas d'antécédents de cancer (sauf le carcinome basocellulaire), de diabète, de coronaropathie ou d'accident vasculaire cérébral/AIT	
<b>Dossier de conducteur</b>	Pas plus d'une infraction relative à la conduite d'un véhicule dans les 3 dernières années	Pas plus de 2 infractions relatives à la conduite d'un véhicule dans les 3 dernières années		Pas plus de 2 infractions relatives à la conduite d'un véhicule dans les 3 dernières années	
<b>Conduite en état d'ébriété, conduite imprudente, conduite dangereuse</b>	Aucune condamnation dans les 10 dernières années	Aucune condamnation dans les 5 dernières années		Aucune condamnation dans les 5 dernières années	
<b>Abus d'alcool ou usage de drogues</b>	Aucun antécédent ni traitement dans les 10 dernières années	Aucun antécédent ni traitement dans les 5 dernières années		Aucun antécédent ni traitement dans les 5 dernières années	
<b>Sports, loisirs et aviation</b>	Plongée en scaphandre autonome (jusqu'à 120 pieds, inclusivement), sinon aucune participation à un sport ou à un loisir dangereux et aucune pratique de l'aviation pouvant faire l'objet d'une surprime*	Plongée en scaphandre autonome (jusqu'à 120 pieds, inclusivement), sinon aucune participation à un sport ou à un loisir dangereux et aucune pratique de l'aviation pouvant faire l'objet d'une surprime*		Plongée en scaphandre autonome (jusqu'à 120 pieds, inclusivement), sinon aucune participation à un sport ou à un loisir dangereux et aucune pratique de l'aviation pouvant faire l'objet d'une surprime*	
<b>Profession</b>	Aucune profession pouvant faire l'objet d'une surprime*	Aucune profession pouvant faire l'objet d'une surprime*		Aucune profession pouvant faire l'objet d'une surprime*	
<b>Voyages et résidence</b>	Aucun voyage à l'étranger et aucune résidence à l'étranger pouvant faire l'objet d'une surprime* Les immigrants non admis et les résidents temporaires pourraient ne pas être admissibles à la tarification préférentielle	Aucun voyage à l'étranger et aucune résidence à l'étranger pouvant faire l'objet d'une surprime* Les immigrants non admis et les résidents temporaires ne sont pas admissibles à la tarification préférentielle		Aucun voyage à l'étranger et aucune résidence à l'étranger pouvant faire l'objet d'une surprime* Les immigrants non admis et les résidents temporaires ne sont pas admissibles à la tarification préférentielle	

\*Toute pratique qui ne serait pas acceptée dans le cadre de la tarification standard.

## Notre appui. Votre croissance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. ©Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2021. 820-3356-06-21